



Travailleur frontalier non résidant

Par **enigma**, le **22/11/2008** à **09:54**

Bonjour

je vous expose mon problème , je viens de construire un nouveau pavillon en France et je suis étranger frontalier et travail dans une société à 20 km de mon nouveau domicile . Mon pavillon étant terminé et partiellement aménagé depuis fin mars 2008.

Bon j'aie bien fait la déclaration pour la taxe foncière comme cela est prévu, dans le délai etc.

Le problème que j'aie c'est que mon patron ne veut pas que je réside à l'étranger, donc je dois garder mon domicile fiscal dans le pays ou je travail, ce pays a biensûr une convention avec la France pour éviter la double imposition et la retenue à la source et effectué dans le pays ou je travail , Nous avons des salaires modestes, mais me faire licencier ou même changer de boulot par les temps qui courent et beinje suis inquiet, car vendre le pavillon maintenant sera difficile, avec cette crise....

Comment dois-je faire e pour payer la taxe d'habitation ?? car je me suis lancé dans une aventure dont je ne m'imaginai pas si compliqué. Actuellement je dors 3-4 fois par semaine dans un appartement de fonction.

Pouvez-vs m'aider je veux bien m'acquitter de toutes les taxe en relation avec mon logement ,mais je ne peux y prendre résidence.

Comment faire

aidez-moi svp